

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction générale de l'énergie et du climat

Décision du 23 novembre 2020

portant approbation d'une méthode pour le label «Bas-Carbone» intitulée «plantation de vergers»

NOR : TRER2028101S

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique,

Vu le décret n° 2018-1043 du 28 novembre 2018 créant un label « Bas-Carbone » ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 définissant le référentiel du label « Bas-Carbone » ;

Vu la notification de l'intention de déposer une méthode transmise par Agrosolutions, pour le compte de la Compagnie des Amandes, du 29 avril 2020 ;

Vu la demande d'approbation transmise par Agrosolutions, pour le compte de la Compagnie des Amandes, du 23 octobre 2020 complétée le 03 novembre 2020;

Décide :

Article 1^{er}

La méthode intitulée « méthode plantation de vergers » annexée au présent arrêté est approuvée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 23 novembre 2020

Pour la ministre et par délégation :

Le chef du service du climat et de l'efficacité énergétique

O. DAVID